



## Conseil économique et social

Distr. générale  
16 février 2010  
Français  
Original : anglais

---

### Reprise de la session d'organisation de 2010

28 et 29 avril 2010

Point 4 de l'ordre du jour

**Élections, présentation de candidatures,  
confirmation des candidatures et nominations**

### **Élection de 11 membres du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance**

#### **Note du Secrétaire général**

1. Le Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance se compose de 36 membres qui sont élus compte dûment tenu d'une répartition géographique équitable et d'autres facteurs pertinents, afin de veiller à ce que la représentation soit la plus efficace et la plus large possible.
2. Conformément à la résolution 48/162 de l'Assemblée générale, le Conseil économique et social doit élire, à la reprise de sa session d'organisation de 2010, 11 membres du Conseil d'administration choisis parmi les États Membres de l'Organisation des Nations Unies ou membres d'institutions spécialisées ou de l'Agence internationale de l'énergie atomique pour un mandat de trois ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011, afin de pourvoir les postes qui deviendront vacants le 31 décembre 2010 à l'expiration du mandat des membres suivants : Antigua-et-Barbuda, Canada, Chine, Fédération de Russie, Haïti, Iran (République islamique d'), Italie, Nouvelle-Zélande, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et Zimbabwe.
3. Les 11 nouveaux membres seront élus sur la base suivante :
  - a) Un membre à choisir parmi les États d'Afrique;
  - b) Deux membres à choisir parmi les États d'Asie;
  - c) Deux membres à choisir parmi les États d'Europe orientale;
  - d) Deux membres à choisir parmi les États d'Amérique latine et des Caraïbes;
  - e) Quatre membres à choisir parmi les États d'Europe occidentale et autres États.
4. La composition du Conseil d'administration en 2010 figure dans l'annexe à la présente note.



## Annexe

### **Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance**

(36 membres; mandat de trois ans)

#### **Composition en 2010**

##### **Huit membres représentant les États d'Afrique**

Cap-Vert (2012), Congo (2012), Libéria (2011), Malawi (2012), Somalie (2012), Soudan (2011), Tunisie (2012), Zimbabwe\* (2010)

##### **Sept membres représentant les États d'Asie**

Bangladesh (2011), Chine\* (2010), Iran (République islamique d')\* (2010), Kazakhstan (2012), Pakistan (2012), Qatar (2012), République de Corée (2011)

##### **Quatre membres représentant les États d'Europe orientale**

Bélarus (2012), Fédération de Russie\* (2010), Roumanie\* (2010), Slovénie (2011)

##### **Cinq membres représentant les États d'Amérique latine et des Caraïbes**

Antigua-et-Barbuda\* (2010), Cuba (2011), El Salvador (2012), Haïti\* (2010), Uruguay (2011)

##### **Douze membres représentant les États d'Europe occidentale et autres États**

Canada\* (2010), Danemark (2012), États-Unis d'Amérique (2011), France (2012), Irlande (2012), Islande (2011), Italie\* (2010), Luxembourg (2012), Norvège (2011), Nouvelle-Zélande\* (2010), Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord\* (2010), Suisse (2011)

---

\* Membre sortant.